SEMINAIRE CONCERTATION DECISION ENVIRONNEMENT

Séance 12:

« Critique de la concertation : amorcer un bilan à partir de 30 ans de recherche » Compte-rendu partiel

Présentation du document

La douzième séance du séminaire CDE a eu lieu le 19 janvier 2004. Elle a été consacrée à un retour sur l'histoire de la recherche sur la concertation en France et au lancement d'une réflexion critique sur ce champ de recherche (voir programme au verso). Les délais de réalisation des compte-rendus ne nous permettent pas de disposer des actes de la séance avant les Journées du programme, les 16 et 17 mars. Etant donnés les thèmes de cette séance, il nous a pourtant paru utile de mettre à disposition des participants des Journées des textes qui rendent compte des deux exposés principaux. Pour ce qui concerne Philippe Warin et Stéphane Labranche, le rapport intermédiaire de leur recherche, qui a servi de base à leur intervention, sera joint au dossier des Journées. Pour ce qui concerne Laurent Mermet, le présent document propose la transcription mise au net de son intervention.

Critique de la concertation : amorcer un bilan à partir de trente ans de recherches

Séance animée par Jacques Theys, Centre de prospective et de Veille Scientifique de la DRAST - METLTM (sous réserve)

Le lancement du programme Concertation, Décision et Environnement, en 1999, a été guidé surtout par le souci de relancer les recherches en sciences sociales sur les modes de débat et de décision dans le champ de l'environnement. De nombreux signes - à la fois au sein du programme et au dehors - indiquent que ce domaine est devenu très actif. C'est le moment de re-examiner son histoire et d'ouvrir le débat critique autour de ses développements actuels.

1. "La concertation du public construite par la recherche en sciences sociales sur l'environnement"

par Philippe Warin et Stéphane Labranche, CNRS-CERAT (Centre de recherche sur la Politique, l'Administration, la Ville et le Territoire)

La concertation du public est aujourd'hui un thème de recherche à la mode. Le regard porté sur trente ans de recherche en sciences sociales sur l'environnement permet de comprendre son ancienneté, ses filiations et les raisons de son actuel succès. Par cet éclairage, qui emprunte à une sociologie des sciences, ce thème, tel qu'il apparaît aujourd'hui, se détache sur un fond d'enjeux scientifiques et d'action qui pour une part le dépassent. Ce travail de reconstruction vise à rappeler les questions de recherche, à resituer les lieux, les acteurs et les conditions de la production scientifique, à pointer les choix d'analyse et les controverses, les avancées et les contradictions. Il s'appuie sur un repérage et une présentation de nombreux travaux et s'intéresse à la mémoire des principaux témoins. Il a été également attentif à essayer de rendre compte de la dimension critique que ces recherches sur l'environnement ont voulu et parfois su atteindre.

Discutants:

Lucien Chabason, ancien coordinateur du programme pour l'environnement des Nations Unies Marc Mormont, Fondation Universitaire Luxembourgeoise

2. "Ouvrir de nouveaux espaces critiques : d'où et à qui parlons-nous ?"

par Laurent Mermet, professeur à l'ENGREF

Après la domination écrasante des discours critiques des années 60 et 70, les années 80 et surtout 90 ont vu prévaloir progressivement des approches en sciences sociales qui privilégient l'intercompréhension et la quête commune du sens. Nous essaierons dans cette intervention de montrer que si leurs apports sont déterminants, elles ne peuvent plus suffire : il est urgent aujourd'hui d'ouvrir de nouveaux espaces critiques. Nous proposerons ensuite des principes organisateurs pour leur exploration et leur construction collectives.

Discutants:

Jean-Yves Nevers, CERTOP (Centre d'Etude et de Recherche Techniques Organisations et Pouvoirs)

Bernard Reber, CERSES-CNRS (Centre de Recherche Sens, Ethique et Société)

OUVRIR DE NOUVEAUX ESPACES CRITIQUES : CLARIFIER, RENOUVELER, « PLURALISER », LES ANCRAGES NORMATIFS DES RECHERCHES Laurent Mermet

Le titre de mon intervention - « Ouvrir de nouveaux espaces critiques » - propose une réponse un peu globale à la question lancée par Jacques Theys, lors de la séance de juin 2002, d'un éventuel déficit de la fonction critique d'une partie des recherches sur la concertation. J'y ai rajouté, dans le programme de la séance, la formule « d'où et à qui parlons nous ? » pour suggérer que l'enjeu central, pour répondre à cette question, est de clarifier, de renouveler, de pluraliser les ancrages normatifs des recherches en sciences sociales dans notre champ : celui de la concertation, de la décision en matière d'environnement.

J'ai affiché en exergue cette citation exquise de Chamfort (1740-1794): « En France, tout le monde paraît avoir de l'esprit et la raison en est simple : comme tout y est une suite de contradictions, la plus légère attention possible suffit pour les faire remarquer et rapprocher deux choses contradictoires. Cela fait des contrastes tout naturels qui donnent à celui qui s'en avise l'air d'un homme qui a beaucoup d'esprit. Raconter, c'est faire des grotesques. Un simple nouvelliste [cad journaliste] devient un bon plaisant, comme l'historien, un jour, aura l'air d'un auteur satirique ».

Cette citation exprime on ne peut mieux la sorte de joie saine et première, motrice pour les sciences sociales, de comprendre en critiquant et de critiquer en comprenant. Lorsqu'on s'y livre sans trop se poser de questions, c'est là un exercice extraordinairement agréable : je pense que vous pourrez tous en convenir sur la base de votre expérience personnelle.

Je pense pourtant devoir poser ici la question des relations entre recherche et critique. En la posant, d'où parlé-je? Ma prise de parole est motivée par trois considérations.

D'abord, le groupe de recherche que j'anime et dans le cadre duquel mes collègues et moi conduisons nos travaux¹ traite des problématiques – notamment d'évaluation - où la critique environnementale de l'action publique joue un rôle central. Or nous constatons que le contexte même de discussion des travaux sur la gestion de l'environnement rend difficile la restitution et la mise en discussion de tels travaux. Il y a bien, pour les chercheurs qui poursuivent des travaux à fort enjeu critique, un besoin de réouvrir des espaces critiques où les conduire et les discuter. Peut-être que ma présentation sera d'ailleurs influencée par ce qui se passe dans le champ où nous travaillons plus particulièrement, et où nous éprouvons donc fortement cette difficulté à mener une discussion critique : le rural, les enjeux du Nord et du Sud dans la conservation de la biodiversité, dans l'aménagement, dans la gestion de l'eau, etc.

La deuxième raison de cette prise de parole tient à la dynamique interne du programme CDE. Il me semble que le moment de la critique est venu. Je mentionnerai simplement quelques-uns des signes que chacun a pu observer. D'abord cette interpellation énergique de Jacques Theys en juin 2002², en substance : « tout cela manque un peu de recul critique ». Puis le constat, par Didier Busca et Denis Salles, de l'érosion de l'efficacité environnementale de l'action publique de lutte contre les pollutions agricoles de l'eau par les négociations successives qui conditionnent sa mise en œuvre. Cette présentation³ se situait clairement dans une optique critique. Puis, lors des Journées du programme de mars 2003, quelques prises de parole comme celle de Cécilia Claeys-Mekdade, développée depuis dans le rapport de la recherche qu'elle a

_

¹ Il s'agit du groupe de « Recherche en Gestion sur les Territoires et l'Environnement », au sein de l'UMR CIRED.

² Séance 7 : « Peut-on s'entendre autour des aéroports ? », volume II des actes du séminaire.

³ Séance 9, février 2003 : « Natures et eaux en campagne : les réglementer ou les négocier ? ». Volume III des actes, à paraître fin 2004.

conduit avec Mathieu Leborgne et Etienne Ballan⁴, appelant à des approches plus critiques et entamant des pistes de réflexion portant notamment sur le rôle, la place des chercheurs que sont beaucoup d'entre nous, dans le contexte CDE.

La troisième raison de ma prise de parole, c'est une situation générale, chaque année plus manifeste en France de crise de la critique - qu'elle soit sociale ou environnementale - situation dont les conséquences deviennent si prégnantes, dans le champ de l'environnement, qu'elle doit absolument être mise en débat. Sur ce point, je rejoindrai le constat de Boltanski et Chiapello dans leur livre sur « Le nouvel esprit du capitalisme »⁵. Cette situation s'impose à la réflexion de la communauté de chercheurs et de praticiens que rassemble le séminaire CDE.

Partant de ces constats, mon but est ici de proposer un état de situation de notre domaine sous l'angle du débat critique et de proposer des repères, des incitations pour favoriser le développement de la discussion critique qu'il s'agit, pour les prochaines années, de développer au sein des recherches en sciences sociales sur l'environnement.

Posons pour commencer quelques préalables.

D'abord, la critique de la concertation, cela peut être l'analyse critique de chaque dispositif de concertation, au niveau local. Est-ce qu'il convient? Est-ce qu'il répond aux attentes que les divers acteurs ont placé en lui? Ou bien, la critique de la concertation peut se situer à un niveau plus général, et s'attacher à donner une vue d'ensemble du domaine de la concertation et des débats critiques. C'est plutôt sur ce deuxième registre que je vais me situer aujourd'hui.

Deuxième préalable : le mot critique est évidemment très polysémique. La critique sera entendue ici essentiellement comme censure, dénonciation, interpellation. Mais elle renvoie tout autant à l'exercice de prise de recul et d'examen des fondements analytiques des interprétation et des discours proposés par les chercheurs comme par les praticiens.

⁴ « Degrés de cadrage des procédures de concertation/négociation et analyse de leur influence sur le rôle des acteurs dans les conflits d'aménagement du territoire : approche comparative Verdon-Pays d'Arles-Marseille » ; rapport final de recherche, programme CDE, 2003, pp.66-74.

⁵ Gallimard, 1999.

Enfin, dernière remarque préalable, la réflexion touche à la fois la sphère de la pratique de la concertation et celle des recherches en sciences sociales. Il est de moins en moins possible de faire comme s'il n'existait pas des connexions extrêmement fortes, une mise en phase étroite, entre d'un côté l'état de la critique sociale dans le débat socio-politique et de l'autre le statut des prises de paroles critiques au sein des débats en sciences sociales.

Mon intervention sera organisée en trois volets. Je commencerai par examiner les liens entre la concertation et la circulation de la critique. Ensuite, je poserai la question de savoir si les recherches en sciences sociales sont aujourd'hui sous l'empire et sous l'emprise du consensus. Enfin, j'en reviendrai à poser la question sur le plan de la pratique de la recherche : si l'on pense que les recherches doivent jouer une fonction critique comment faire pour s'orienter effectivement dans cette direction ?

Entre concertation et critique : des relations profondes

Commençons donc par faire travailler l'une contre l'autre la question de la concertation et celle de la critique.

Premier constat : l'écoute de la critique est une épreuve fondamentale pour la concertation. Quel que soit le niveau d'analyse où l'on se place, il importe d'examiner un processus ou un dispositif de concertation, pour voir dans quelle mesure il influence la circulation des critiques - c'est-à-dire des interpellations, des censures. Les dispositifs de concertation favorisent-ils l'expression des critiques ou au contraire les défavorisent-ils ? Font-ils un tri, et comment, parmi les critiques exprimées pour en retenir certaines et en éliminer d'autres ? Permettent-ils à la critique, par exemple à la critique environnementale - mais ça pourrait être aussi la critique sociale ou bien la critique tiers-mondiste, par exemple - de produire des effets, que ce soient des effets cognitifs ou des effets pratiques ? Lors de la séance de juin 2003⁶, j'ai présenté un type d'applications que l'on peut développer à partir de cette question de la place de la critique dans la concertation. Il s'agit d'une grille d'évaluation de la concertation, pour analyser dans quelle mesure un

⁶ Séance 10 : « Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, quels rôles et quelles perspectives en matière de concertation ? », juin 2003, à paraître dans le volume III des actes.

dispositif ou un processus mettent effectivement le porteur de projet face aux acteurs qui soulèvent des critiques. J'avais insisté sur un modèle de la décision appelé « proposer, écouter, re-qualifier » (PER) qui fait de l'écoute des critiques par les porteurs de projets un enjeu central de la concertation.

Pour revenir au propos de portée plus générale que je voudrais développer ici, comme l'écrit P. Flores d'Arcais⁷ : « le pouvoir de parler doit être formulé comme le pouvoir d'être écouté [...] la *vox clamans in deserto* n'est du tout une *vox*, si le désert, lui, en est vraiment un [...] réciproquement, tout lieu où la parole n'est pas écoutée équivaut à un désert ». Une prise de parole du public, ou d'un groupe participant à la concertation, ne commence à avoir une signification qu'à partir du moment où elle débouche effectivement sur un pouvoir d'être écouté.

Une question fondamentale du domaine de la concertation est de savoir ce qui gage cette écoute, ce qui permet de faire la part entre une écoute apparente et une écoute effective? Selon les types de dispositifs de concertation, selon les angles d'attaque analytiques des différentes recherches en sciences sociales, on s'intéresse à des gages différents de l'effectivité de l'écoute des critiques.

Un premier gage d'effectivité peut être le caractère public de l'expression des critiques. C'est bien, en effet, une prise de risque que de favoriser une expression publique des critiques envers un projet, en présence des responsables de celui-ci. On trouve ce gage dans des débats publics, dans des auditions, en particulier.

L'obligation de réponse et de discussion, le degré de cette obligation de réponse, la nature des discussions garanties par un dispositif, offrent aussi des gages (plus ou moins décisifs) d'écoute.

Sur un autre registre, pour tout un mouvement largement anglo-saxon d'étude de la participation c'est l'absence de filtrage administratif ou politique, le caractère direct qui gagent l'écoute : la présence physique de l'homme de la rue et le fait qu'on n'a mis entre lui et les « responsables » aucun intermédiaire.

Et puis dans une autre perspective, celle qui aborde la concertation sous l'angle de la négociation, les concessions, les requalifications, les renoncements sont ce qui témoigne de l'écoute.

⁷ « Hannah Arendt – la politique, l'existence et la liberté », Bordas, 2003, pp.70-71.

Sous ces formes diverses se réaffirme et se décline le principe fondamental qui fait de l'écoute de la critique une épreuve centrale pour concevoir, analyser, évaluer la concertation. Il y a sûrement encore beaucoup à faire pour approfondir cette manière d'aborder la question.

Tel n'est pas cependant mon angle d'attaque principal aujourd'hui. Je partirai au contraire de la perspective inverse : le fait que la concertation, avec tous ses développements récents, met à l'épreuve de manière majeure les discours critiques, les acteurs porteurs de la critique, les mouvements sociaux qui essayent d'opérationnaliser la critique. Pour un acteur social porteur d'une critique vis-à-vis d'un autre acteur, vis-à-vis d'un programme ou d'une politique, participer à un dispositif de concertation c'est d'abord mettre en danger l'organisation interne de son discours critique. S'il est capable d'un discours critique cohérent, qui marque, c'est qu'il a réussi à faire tenir ensemble des revendications différentes, des intérêts qui en fait ne sont pas complètement les mêmes, etc. Au moment où il entrera en pourparlers, en négociation, tout ce travail de construction préalable sera mis en danger. Lui-même sera mis en danger aussi dans sa posture critique même, car à partir du moment où il participe à la concertation, on essayera de lui faire comprendre – « on », c'est-à-dire la pression du processus – on essayera donc de lui faire comprendre que la protestation c'est bel et bon, mais que la négociation cela ne serait pas mauvais non plus, que la coopération cela serait encore mieux et la participation, réticences mises de côté, à un apprentissage collectif, çà, ce serait vraiment formidable. Il y a donc un véritable enjeu à examiner dans quelle mesure le développement de la concertation met à l'épreuve la critique et comment la critique s'en sort de cette épreuve.

Pour ouvrir le débat sur cette question je vous propose un tableau (voir tableau 1), volontairement un peu provocateur et qui permet de visualiser les relations entre les revendications critiques et les dispositifs de concertation.

Ce tableau propose de situer les situations de concertation entre deux pôles : d'un côté la critique « sauvage » - c'est-à-dire celle qui ne s'embarrasse pas de dispositifs, qui crie, qui râle, qui descend dans la rue, qui critique comme elle l'entend - et puis de l'autre côté la critique « d'élevage » - par exemple, celle où l'Institution invite des personnes qu'elle qualifie et qu'elle encadre elle-même, pour représenter telle ou telle posture critique. Il est clair qu'aucune situation concrète

« Critique Sauvage »	Déplacements	« Critique d'élevage »
Isolée Farouche	Apprivoiser S'éloigner	Proche, solidaire
Extérieure Exclue	Capturer Fuir	Enfermée
Incontrôlée Libre	Dompter Se révolter	Efficace Aliénée
Autonomie Résistance		Coopération Collaboration

Tableau 1 : Entre critique sauvage et critique d'élevage

ne correspond complètement à ces deux pôles. Mais il n'est pas difficile de voir que les situations concrètes de nos pratiques, ou de nos recherches de terrain, s'inscrivent bien dans un continuum entre les deux pôles et qu'on peut assez facilement les y situer. Entre ces deux pôles, il est intéressant d'observer les déplacements qui se produisent autour des dispositifs de concertation et qui conditionnent même leur existence. Par exemple passer à la concertation signifier apprivoiser la critique sauvage, la faire venir en discussion; mais la critique sauvage, de son côté, peut aussi prendre peur et s'éloigner des dispositifs. Ouvrir la concertation ça peut vouloir dire capturer une part de la critique sauvage, en créant des dispositifs où les opposants ne puissent pas ne pas rentrer, sauf à être exclus complètement de l'arène publique. Mais lorsqu'on essaie de forcer d'une façon ou d'une autre votre inscription dans un dispositif, vous pouvez répondre par un autre déplacement : la fuite. De la même manière on peut parler de dompter ou de se révolter : j'ai essayé d'inscrire dans le tableau quelques qualificatifs que l'on peut porter sur ces deux pôles et sur les déplacements qui conduisent soit de la

critique « sauvage » vers des dispositifs de critique « d'élevage », soit de dispositifs de concertation très régulés vers le retour d'une critique plus agressive. Il est important de noter à quel point ces qualificatifs portent des connotations extrêmement sensibles. La participation peut être vue soit comme gage d'efficacité, soit comme une forme d'aliénation. Le retranchement où se met la critique sauvage peut être vu comme un isolement ou bien comme une liberté. On peut juger les acteurs critiques comme incontrôlés ou au contraire libres ou autonomes. La sensibilité extrême de ces connotations signale que nous sommes aujourd'hui en un point « critique » - au sens cette fois d'un moment de suspens avant une orientation incertaine. Les innovations des dernières années en matière de concertation nous ont essentiellement conduits depuis le pôle sauvage vers des modes d'interactions moins sauvages et nous arrivons aujourd'hui à un moment d'hésitation, de flottement, à un carrefour, dont l'interprétation est fondamentale au regard du questionnement du programme CDE.

L'importance de la relation entre concertation et critique suggère l'existence d'un lien entre d'un côté la montée de la concertation et de l'autre la chute, la crise de la critique évoquée précédemment.

Tableau 2 : Entre champ de l'environnement et sciences sociales, le déplacement du regard sur la concertation

Années 80 : les dispositifs de concertation, innovations expérimentales

- * sciences sociales : critique de l'« ingénierie sociale »
- * environnement : la concertation comme ouverture
- à la critique environnementale

Années 90 : les dispositifs de concertation, nouveau modèle de l'action publique

- * sciences sociales : apologie de l'action
- en contexte de recherche de l'accord
- * environnement : des risques nouveaux d'exclusion
- ou de disqualification de la critique

Dans les années 80 les dispositifs de concertation sur l'environnement étaient vus comme des innovations expérimentales. Ils étaient cependant souvent jugés de

manière très sévère par les sciences sociales car ils étaient soupçonnés de promouvoir une « ingénierie sociale » qui menaçait la véritable pensée, la véritable action critique, perçues alors comme nécessairement plus radicales, plus politiques. Du point de vue des porteurs d'une critique environnementale, ces dispositifs paraissaient au contraire offrir enfin des ouvertures, des petites lucarnes qui pouvaient peut-être garantir à la critique environnementale un début d'écoute et de portée pratique.

Dans les années 90 la scène a changé de manière majeure puisque les dispositifs de concertation sont devenus assez rapidement le nouveau modèle de référence de l'action publique. Les sciences sociales sont rentrées globalement dans un mouvement d'apologie de la recherche de l'accord. De son côté, la critique environnementale, à juste titre, est fondée à s'inquiéter sur des risques nouveaux d'exclusion ou de disqualification de la critique. Les débats assez vifs auxquels a donné lieu la présentation du travail de Busca et Salles aux Journées du programme de mars 2003 étaient intéressants à cet égard.

Pour conclure ce premier volet de mon intervention, je soulignerai donc que nous sommes à un moment de flottement. Les dispositifs de concertation, les mesures et la recherche de l'accord sont aujourd'hui un « passage obligé » de toutes les recherches sur l'exercice des responsabilités publiques, en particulier environnementales. Cela n'est pas propre au cadre du programme CDE. Si vous travaillez sur n'importe quel problème d'environnement, de développement, ou d'aménagement, vous ne pourrez pas pousser très loin votre ligne d'action, ou d'argumentation, sans être interrompu et mis en demeure de préciser comment vous allez faire pour mettre votre ligne d'action ou d'analyse en accord avec les autres lignes d'action et d'argumentation en présence dans le dossier qui vous occupe. Vous serez très facilement mis en demeure d'indiquer quels sont les dispositifs concrets par lesquels vous allez faire en sorte que la situation ne tourne pas à la lutte (environnementale, sociale, territoriale,...) mais à la concertation.

Tout ce mouvement des dernières années vers la concertation (virtuelle ou réelle, concept pour chercheur ou dispositif pratique) fait de la concertation l'analyseur sur lequel on a rabattu, où l'on a re-combiné, les multiples dimensions, les multiples difficultés de la critique et des situations sociales et politiques. Mais une fois qu'on a ramassé celles-ci dans ces dispositifs de concertation, réels ou virtuels, qu'on les a fait « travailler » dans ces dispositifs, se fait jour la nécessité

d'un retour vers les dimensions-mêmes du social, du politique, des rapports de force, ..., qui ont été rabattues sur la concertation.

La question se pose alors comme une seconde anamorphose à réaliser. La première avait tout inscrit dans la figure de la concertation. Quel retour, ou quelle suite, cette opération peut-elle trouver? Va-t-elle rebondir vers l'analyse des systèmes sociaux plus larges où la concertation est enchâssée? Va-t-on les retrouver dans les mêmes termes, ou au contraire le travail aura-t-il permis de les reposer dans des termes nouveaux? Si l'on va vers des termes nouveaux, ils devront à mes yeux être dans une large mesure des termes critiques. Il s'agit bien d'ouvrir de nouveaux espaces critiques, enjeu de l'analyse que je propose ici.

La recherche en sciences sociales : sous l'empire du consensus ?

Le deuxième volet de mon intervention portera sur le fait que les enjeux et les débats théoriques internes aux sciences sociales pèsent de manière majeure sur la manière dont on arrivera – ou non - à rebondir vers des approches nouvelles.

En effet, la recherche de l'accord est une tendance actuelle majeure des sciences de l'homme et de la société. Je dois à Yann Laurans de m'avoir fait prendre conscience du degré auquel la cité de l'opinion fait loi dans le domaine de la recherche. Alors puisque nous sommes dans la cité de l'opinion, nous pouvons distribuer de bons et de mauvais points, pointer du doigt ce qui est « *in* » et ce qui est « *out* ». Aujourd'hui, ce qui est « *in* », c'est la coordination, la justification, la négociation, l'action collective, Tout ce qui est « co-quelque chose » : la coconstruction, la co-conception, on irait presque jusqu'à la cogestion si l'on ne craignait de commettre un impair... On pourrait parler aussi de l'apprentissage, la liste pourrait se rallonger. Ce qui est « *out* » : le conflit, les stratégies, le pouvoir, la domination, l'idéologie et tout ce qui se rapporte à ces « vieilles » notions.

De plus les démarches critiques, interpellatives, sont sous le coup de deux grands groupes d'interdits qui les paralysent. Le premier est un impératif de neutralité du chercheur - j'allais mettre des guillemets à neutralité ; j'y ai renoncé tant cela me paraît maintenant inutile. Le second est la dénonciation comme vaines des

critiques fondées sur le dévoilement et sur une posture de soupçon⁸. Ces deux interdits, qui sont d'ailleurs en partie contradictoires, n'en pèsent pas moins très lourd dans les discussions actuelles en sciences sociales.

Le refus du dévoilement, le soupçon vis-à-vis du soupçon, tendent à déboucher sur la suspension de certaines formes de critique, que l'on en vient à s'interdire. Cette suspension, introduite au milieu des années 80 par les théoriciens, s'est étendue de plus en plus largement au cours des années 90 dans le champ de recherche de l'environnement, de l'espace rural, de l'aménagement, au fur et à mesure que des courants de pensée comme la sociologie de l'innovation et des réseaux, l'économie des grandeurs, pénétraient ces domaines de recherche. Indéniablement, cette suspension de la critique a ouvert, et ouvre encore, des voies de travail très intéressantes. Elle débouche sur des travaux qui, par des recadrages appropriés, permettent de sortir d'oppositions stériles qui pesaient très lourd. Elle permet de remettre les marges d'innovation et de transformation – et pas seulement des blocages - au centre de la compréhension des situations sociales et des problèmes de l'environnement. Elle ouvre des voies intéressantes aussi en permettant de suivre des processus de recomposition complexe des collectifs sociaux et des objets environnementaux. On en trouvera un exemple parmi d'autres dans l'exposé proposé par Catherine Mougenot dans une séance précédente du séminaire⁹.

Je ne tenterai pas ici de caractériser plus précisément ces différents mouvements de pensée. Je renvoie à l'ouvrage de François Dosse sur « l'Empire du sens » 10, Dosse pour qui ces différents courants de pensée ont de très fortes relations entre eux et ébauchent un nouveau paradigme. Je note au passage que dans le titre de

⁸ Ce renoncement au dévoilement et au soupçon est prôné de manière particulièrement intéressante et convaincante – dans la perspective particulière où il s'inscrit – dans l'économie des grandeurs proposée par L. Boltanski et L. Thévenot dans « De la justification - les économies de la grandeur », Gallimard, 1991.

⁹ Séance 9, février 2003 : « Natures et eaux en campagne : les réglementer ou les négocier ? ». Volume III des actes, à paraître fin 2004.

¹⁰ « L'Empire du sens - l'humanisation des sciences sociales », La Découverte, 1995.

ma deuxième section, la formule d'Empire du consensus visait évidemment à renvoyer à cette référence.

L'apport principal de ces approches, a été non seulement de permettre des ouvertures positives dans l'analyse de nombreux problèmes, mais aussi, sur un plan plus général, de nous permettre de sortir des impasses du surplomb. Pour apprécier cet apport, il faut se rappeler ce qu'était le débat en sciences sociales au début des années 80. Un débat où régnaient depuis des années des approches monolithiques, manichéennes, totalement polarisées dans un débat politique figé. Dans ces débats, le chercheur entendait s'instaurer critique ultime au nom des savoirs et disqualifiait les autres, c'est-à-dire non seulement les acteurs sociaux mais tous les chercheurs non alignés sur ses positions, en les déclarant englués dans des jugements de valeur infondés et dans des idéologies mystificatrices. Il faut se souvenir de la violence dans les relations, dans le débat, de l'effet de paralysie et finalement de stérilisation de la pensée qui avaient fini par résulter petit à petit de ces mouvements critiques là. Extrêmement intéressants au départ, ils avaient fini par déboucher sur une sorte de situation d'impasse. Et c'est de cette impasse que les mouvements dont je viens de parler nous ont, au fil des décennies 80 et 90, aidé à sortir petit à petit.

Cette impasse du surplomb, Luc Bolsanski¹¹ la résume dans la formule suivante : « soit on est axiologiquement neutre [c'est-à-dire neutre du point de vue des valeurs] et l'on n'est pas critique, soit l'on est critique et l'on a une position normative ». Or, il est intéressant de constater aujourd'hui que certes, la sortie du surplomb a bien progressé, mais qu'elle n'est pas – et de très loin - complètement assumée. Les chercheurs de notre champ de travail se sentent sans cesse placés devant une tension à gérer : comment ménager telle ou telle forme de neutralité qui s'impose à eux - qu'ils s'imposent aussi parfois, ou croient devoir s'imposer - sans pour autant s'interdire le minimum d'appui dans des valeurs, appui sans lequel aucune analyse, aucun discours, n'a de sens, de portée ou d'intérêt, que ce soit dans le cadre du débat scientifique ou du débat social ?

Comment résoudre ces tensions ? A défaut, comment les gérer ? Aujourd'hui elles sont le plus souvent gérées – c'est à dire atténuées et mises au travail - par des

¹¹ Cité par F.Dosse dans l'ouvrage mentionné plus haut.

postures diverses que je qualifierai ici de « postures du soulagement ». C'est à dire que le dilemme entre neutralité et clarté normative n'est pas résolu par un choix net, mais atténué par l'adoption de postures qui permettent de gérer l'entredeux : d'être à la fois un peu neutres et quand même assez critiques - ou bien assez neutre et puis quand même un peu critique.

Tableau 3:

Une tension soulagée par des postures diverses, en attente d'une analyse serrée

- 1) Poser comme valeur repère la recherche de l'accord
- 2) Mettre sa technicité au regard d'une commande extérieure (qui porte alors les valeurs)
- 3) Revenir aux topiques critiques de la discipline
- 4) S'adosser à une définition minimale des valeurs, réduite à l'évidemment inacceptable
- 5) S'adosser à des principes mobilisateurs idéalisés, « politiquement corrects »
- 6) Se cantonner dans une posture réactive (« c'est plus compliqué; j'ai des faits, des théories, qui vous contredisent »)
- 7) S'engager dans la voie d'une mise en abyme
- 8) Prendre la construction de la critique comme objet d'étude même

Je vous propose donc ici, une typologie de ces postures de soulagement, que j'ai regroupées en huit cas de figure (tableau 3), que je vais passer en revue rapidement.

- Première position : je pose la recherche de l'accord comme valeur repère de la recherche. Je reviendrai bien plus en détail sur cette position dans un moment.
- Deuxième position, je mets ma technicité académique au service d'une commande extérieure, charge à elle de porter le problème du positionnement normatif, des valeurs, de la neutralité ou non.
- Position trois, je me réfugie dans les topiques critiques, c'est-à-dire les schèmes et les thèmes critiques reçus, de ma discipline. Je suis sociologue, par exemple, on me pose la question de l'environnement : je

- reviens à la question de la pauvreté, à la question des exclus du monde rural qui ne peuvent pas s'exprimer, aux questions d'emploi, etc.
- Quatrième et cinquième positions, elles sont assez proches et reviennent à des stratégies qui consistent à s'ancrer dans des valeurs choisies parce que, dans la conjoncture actuelle, elles paraissent sûres, car difficiles à contredire. A partir de là on va pouvoir déployer un discours à la fois neutre, puisque fondé sur des valeurs indiscutables, et en même temps qui ne s'interdit pas de critiquer, au nom de ces valeurs repères. Je les ai distinguées parce que la première prend une optique minimale (elle ne retient que des valeurs consensuelles que personne ne récuse) et l'autre brasse plus large, en s'appuyant sur des valeurs pas forcément partagées de tous, mais portées par des mouvements de mode si forts comme le « politiquement correct » qu'aucun collègue n'aura intérêt finalement à questionner l'ancrage de mon analyse dans mes valeurs.
- Sixième position : on peut se cantonner dans une posture réactive. On laisse les autres afficher des analyses qui sont manifestement ancrées dans une position normative par exemple, l'exigence d'efficacité environnementale inscrite dans nos recherches sur l'analyse stratégique de la gestion environnementale, ou dans celles proposées par Busca et Salles sur les pollutions agricoles et ensuite réagir en affirmant : « mais non, c'est plus compliqué, j'ai des faits, j'ai des théories qui montrent que c'est plus compliqué et d'ailleurs vous avez des ancrages normatifs ». Tactique fort commode : on est traîné en remorque par ceux qui prennent des risques normatifs, sans avoir à en prendre soi-même... et en plus on passe pour en savoir plus, et être plus réflexif qu'eux!
- La septième position consiste à s'engager dans une mise en abyme : « attention, j'étudie une situation ; mais j'ai sans doute des présupposés critiques ; donc je vais en même temps regarder la manière dont je regarde la situation ; mais ce n'est peut-être pas suffisant parce qu'il faut que j'étudie les regards par lesquels je regarde la manière dont je regarde la situation... ». Une telle posture, plus rarement adoptée car plus périlleuse et difficile que les précédentes, peut fonder des travaux très créatifs et rigoureux à la fois, intéressants par le travail de prise de conscience qu'elle peut soutenir.

 Huitième position : prendre la construction de la critique comme objet de l'étude même.

Voilà donc la typologie que je propose, comme une première grille de lecture pour aborder la réflexion critique sur les accommodements qui président aujourd'hui à la plupart de nos recherches. Accommodements très fructueux certes, mais — c'est du moins le point de vue que je défends ici — dont les limites sont en train de devenir trop étroites pour les travaux et les débats qu'il faut aujourd'hui engager pour sortir de la crise présente de la critique.

Chacune des postures peut faire l'objet d'une analyse détaillée, mais faute de temps, je ne développerai ici qu' un seul exemple : celui de la première posture, qui consiste à instituer la recherche de l'accord comme un ancrage tenable des recherches. J'essaierai de montrer d'abord ce qu'elle a de positif et ensuite d'indiquer les dérives auxquelles elle me paraît se prêter.

Dans cette position, le raisonnement initial du chercheur est en substance le suivant. « Je ne vais pas m'appuyer sur mes propres positions normatives. Les acteurs du terrain ont les leurs. Il est intéressant pour eux de chercher des accords entre eux. C'est intéressant pour moi de les observer et de les aider et je me place ce faisant dans une certaine forme de neutralité ». Adopter cette posture est particulièrement bien venu quand la conjoncture sociale et scientifique est marquée par une polarisation qui bloque la discussion et les controverses. En effet, elle peut alors contribuer fortement à sortir de l'impasse. De plus, cette perspective peut fonder des recherches qui apportent un appui pratique à certains acteurs sociaux dont le rôle est précisément d'agir en vue de l'accord, par exemple des dirigeants politiques, de hauts responsables administratifs, des médiateurs. Il y a donc une véritable demande sociale pour ce type de travail ; et les acteurs qui la portent sont plutôt bien outillés pour inciter (institutionnellement, financièrement, socialement, culturellement, etc.) des chercheurs à s'aligner sur la position spécifique qui est la leur dans le champ social. L'opportunité est d'autant plus belle qu'une telle démarche - dans un Etat démocratique, contribuer à la construction de l'accord par les pouvoirs en place - n'est guère difficile à défendre. Cette démarche peut s'appuyer en outre sur une coopération partielle de ceux qui certes sont en désaccord, mais qui ont toujours un intérêt partiel à chercher des points d'accord avec les acteurs plus puissants. Au fond, elle est utile pour tous les acteurs qui sont en recherche et en besoin d'accord. Et puis

évidemment, surtout dans ses premiers développements après de longues périodes de blocage, elle peut favoriser l'exploration de nouveaux points de vue : les accords, il faut les chercher, ils ne sont pas faciles à trouver, il faut battre la campagne et donc la posture de recherche d'innovations pour l'obtention d'un accord peut avoir une grande valeur heuristique. Tous ces éléments confèrent à cette position une force indéniable.

Mais elle n'est pas pour autant à l'abri de dérives et notamment de celle que je propose de mettre en symétrie avec celle du « surplomb » et que j'appelle « l'entonnoir ». Sa logique est à peu près la suivante. En s'autorisant de la recherche de l'accord, le chercheur tend à rentrer dans une dynamique qui forcément comporte une délimitation extérieure : il faut bien une règle pour exclure ceux qui ne veulent pas du tout de l'accord. Si cette règle est explicite, bien conçue, pensée, comme par exemple le « principe de commune humanité » dans l'économie des grandeurs de Boltanski et Thévenot, elle ne gêne en rien la discussion des limites d'une telle approche. Mais dans des sphères de recherche plus directement envahies par les acteurs de la scène sociale, politique, économique,..., et par leurs enjeux – et c'est très souvent le cas des travaux sur la gestion des territoires, de l'environnement, de l'espace rural - il devient terriblement facile de s'appuyer sur la nécessité impérieuse de la recherche d'accords pour disqualifier de manière insidieuse les voix qui expriment des revendications ou des positions critiques substantielles, un dissensus. C'est ainsi que l'on peut rentrer dans un système d'entonnoir. Dès le départ de l'analyse, certains acteurs, certains discours, certaines revendications, tombent déjà à côté de l'entonnoir de la recherche de l'accord, disqualifiés d'emblée ou par un travail progressif et insidieux de réduction du champ au nom de l'accord. Et puis, une fois que vous avez englobé tous les collègues et tous les acteurs que vous n'avez pas exclus dans votre démarche, à ce moment là comment vous allez traiter leur posture? Eh bien, comme un élément de l'accord à venir. Ce qui instaure une dynamique d'analyse qui dès le départ met leur point de vue en dépendance de l'accord qui est à venir. C'est cela, le modèle de l'entonnoir : un premier temps d'exclusion d'une partie des protagonistes, un second temps où ceux qui restent seront obligés de se rendre au point d'attraction et de pouvoir où siège celui qui s'autorise de l'accord. Lorsque les multiples avantages, bien réels je l'ai rappelé plus haut, de la recherche centrée sur la recherche de l'accord s'estompent, il peut n'en rester qu'une stratégie nouvelle de domination et d'étouffement des débats. L'entonnoir est alors un peu le pendant actuel dans le rôle d'éteignoir possible des débats, de ce qu'était le surplomb il y a vingt ans.

L'expression familière « mettre tout le monde d'accord » rappelle de manière savoureuse le caractère ambigu de ce positionnement. Mettre tout le monde d'accord est-ce le résultat d'un dialogue ou d'un acte de force ? Parle-t-on d'un acte de force qui surdétermine le dialogue ou au contraire d'un dialogue qui construit une position de force ? Il est donc important - comme pour chacune des autres positions que j'ai détaillées - de se doter d'un critère, d'une démarche qui permette de voir si un travail donné se situe plutôt dans une utilisation fructueuse de la posture, ou dans une forme de dérive. Pour la posture que je viens de détailler, celle fondée sur la recherche de l'accord, je propose le critère suivant : telle démarche qui s'en réclame induit-elle une dynamique de subordination ou de disqualification des autres positions (par accusation, en la passant sous silence, ou par d'autres procédés) ou bien assume-t-elle clairement une position pluraliste dans laquelle elle-même se voit comme a-centrique et non pas comme située au centre du dispositif, à côté du débouché de l'entonnoir...

Encore une fois, on pourrait faire le même exercice pour les autres positions, mais le temps manque. Retenons simplement que, dans leur diversité, ces positions actuelles pour soulager la tension entre ancrage critique et neutralité, suscitent des travaux foisonnants et riches. Elles ont vraiment permis de sortir de certaines impasses et de multiplier des démarches intéressantes. Mais elles laissent persister des lacunes majeures et elles s'exposent à des rendements décroissants parce qu'une bonne partie de leur efficacité vient de ce qu'elles mobilisent des ressources laissées latentes par des périodes ou des lieux qui avaient été rendus en partie stériles par l'impasse de la critique monolithique. Au fur et à mesure que ces moments et ces lieux auront « rendu leur jus » aux démarches de recherche de l'accord les rendements de celles-ci ne seront plus les mêmes. Il est temps de renforcer ou de développer d'autres positions.

A cet égard, il me semble intéressant de noter que dans la fin de son ouvrage, Dosse, après avoir résumé ces mouvements de pensée et vanté leur fécondité, pointe leur limite dans les termes suivants. « Les orientations programmatiques du paradigme émergent comportent quelques risques de points aveugles : [...] focaliser exclusivement son attention sur les intrigues instituantes, en oubliant le

plus souvent la résistance des intrigues instituées, [...] évacuer un peu rapidement les diverses formes de conflictualité, d'imposition matérielle ou symbolique, les rapports de force structurants... ».

Pour clore ce second volet de mon intervention, je voudrais souligner le lien profond qui unit l'analyse critique que je viens de proposer et l'histoire de la recherche sur la concertation. Suivons encore François Dosse, dont la réflexion continue dans les termes suivants. « L'existence, même inévitable, de ces points aveugles est une invitation à une pratique davantage sédimentée du savoir accumulé en sciences humaines pour éviter d'en revenir à un humanisme précritique. Autrement dit, dans nos débats critiques entre nous, il ressort que certains sont encore en train de critiquer la gestion technocratique, le monolithisme idéologique, alors que d'autres sont déjà en train de critiquer les dérives possibles qui sortent des critiques de la situation antérieure. Et donc le seul moyen de pouvoir à la fois, d'un côté continuer à utiliser et à développer le pouvoir heuristique très intéressant des approches du « nouveau paradigme » et de l'autre côté commencer à faire la critique des dérives possibles, c'est de replacer les débats critiques dans leur mouvement au fil des décennies, c'est-àdire, dans l'histoire des recherches sur la concertation et les processus de décision – et bien sûr, plus largement, dans une discussion sur le mouvement général des sciences sociales dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement.

Quelles positions, quels lieux, pour renouveler l'espace critique?

Les réflexions que je viens de présenter suffisent déjà, cependant, à poser la question : « que faire, dans la pratique de la recherche, pour ouvrir de nouveaux espaces critiques ? ». Ce sera l'objet de cette troisième partie de mon intervention. L'enjeu mis en évidence plus haut est de créer un espace de dissensus. Pas un espace de controverse, c'est-à-dire un processus transitoire par lequel il faudrait passer à regret pour revenir à l'unité, mais bien un espace de dissensus, où les positions de désaccord puissent être assumées durablement et structurellement. Je pense qu'un paradigme unitaire domine massivement dans les têtes françaises, aussi bien dans la pratique sociale et politique que dans les sciences sociales. Nous avons une tendance à considérer le désaccord comme un moment du long chemin qui conduit ou qui ramène à l'accord. Lorsque certains

parlent de controverse, ils ont aujourd'hui tendance à considérer l'existence des positions dissensuelles comme un fait constitutif de situations à tranformer. Il ne leur vient pas à l'idée de s'inquiéter pour ces positions, pour leur construction, leur entretien, leur portage dans l'espace social, parce que si l'on est porteur implicitement d'une vision unitaire, on ne peut pas ressentir le manque d'un dissensus, puisque celui-ci est défini d'emblée comme « étant-à-intégrer ». Si l'on se place au contraire, comme je le propose, dans une perspective fondamentalement pluraliste, les positions dissensuelles, leur vitalité, leur qualité, leur degré d'élaboration, deviennent une préoccupation majeure de l'analyse et de l'action.

Nous avons vu que naguère l'enjeu était d'échapper à des structures dissensuelles bloquées, usées, stériles. Puis nous avons vu ces structures se diluer dans la concertation. Mais on ne pourra pas indéfiniment prôner la recherche et la pratique de la concertation sans se soucier en même temps de la viabilité dans la durée des positions dissensuelles sans lesquelles il n'est possible ni sur un plan théorique, ni sur un plan de fonctionnement pratique, que l'espace public soit un espace de sens. C'est pour les années à venir un enjeu majeur, non pas qu'il faille s'inquiéter pour l'existence-même de clameurs de dissensus, mais plutôt pour les qualités qui permettent aux positions dissensuelles de faire vivre un espace pluraliste.

Est-il possible de prendre des initiatives pour renforcer le dissensus, créer de nouvelles pratiques dissensuelles? Dans son ouvrage « La démission des clercs » 12 Alain Caillé répond à cette question de manière clairement négative – et un peu provocante. « L'hypothèse la plus vraisemblable », écrit-il, « est que le mal est sans remède ». Pourquoi? Parce que selon lui la recherche est placée sous un régime de commandes administratives qui stérilisent son rôle critique et donc sa pertinence. Parce que le monde académique est frileux et s'oriente vers des formes de savoir qui en se technicisant toujours davantage s'enferment dans leur logique interne et deviennent insignifiantes. Parce que les grandes disciplines - l'économie, la sociologie, les sciences politiques - reposent sur des utopies qui

_

¹² « La démission des clercs – la crise des sciences sociales et l'oubli du politique » , La Découverte, 1993

sont en voie d'épuisement dans la mesure où elles se réalisent peu ou prou et sont déjà largement récupérées.

Il existe peut-être quand même une voie de sortie - je ne ferai évidemment pas dire à Caillé que définitivement rien n'est possible! Mais si quelque chose est possible, ce ne peut être qu'en partant de la base, par des chercheurs qui portent un désir d'élaboration et de prise de parole critiques. Pour cela, il est clair qu'ils ne peuvent pas se contenter d'attendre une commande administrative de parole critique - même si une telle commande existe bien, dans certaines situations. Ils peuvent encore moins attendre qu'il y ait un consensus des acteurs sociaux pour légitimer de leur part une approche critique. Donc, il faut qu'ils recherchent dans leurs situations concrètes, chacun pour ce qui le concerne, les marges de manœuvre spécifiques dont il peut se saisir pour devenir l'opérateur d'un discours qui ait – à ses yeux – le point de vue et la virulence critiques adéquats. C'est une stratégie de recherche de ce type, élaborée et conduite en situation, qui peut déboucher sur de nouveaux espaces critiques.

Elle suppose évidemment que l'on dépasse, dans la prise de conscience des situations de recherche, les stéréotypes sommaires, mais si massivement partagés, qui opposent l'universitaire libre au consultant prisonnier, le commanditaire machiavélique et le financé soumis, ou encore ceux par lesquels chaque discipline constate avec condescendance l'aliénation des autres ou leur infériorité. Tous ces stéréotypes dont nous sommes encombrés, dont les débats entre chercheurs en sciences sociales montrent à quel point ils entravent la discussion, conduisent à la fois à surestimer certaines marges de manœuvre et à en sous-estimer d'autres. Ils sont à dépasser pour trouver de nouvelles prises dans les situations concrètes de recherche.

Cette démarche qui repart des situations comporte une dimension analytique au sens que prend le concept dans la notion d'analyse institutionnelle par exemple. Elle s'appuie sur un travail de réflexion qui a abandonné l'idée d'une séparation absolue entre sphère du savoir et sphère de l'action et du débat social; les réflexions critiques ne peuvent exister que dans le cadre d'un processus de prise de conscience et d'explicitation en situation d'action. Elles ne peuvent que s'inscrire dans le cadre de situations de débat, en relation avec d'autres chercheurs et acteurs également engagés dans des processus similaires, même si ce n'est pas forcément sur la base des mêmes positions et des mêmes lignes. Il

s'agit d'avancer dans un contexte, et il faut l'assumer, où la compréhension se heurte à des résistances : résistances institutionnelles mais aussi résistances vécues, liées à l'engagement du chercheur lui-même dans l'espace social et qui constituent (ou devraient constituer) un enjeu majeur de la démarche de recherche.

C'est à ce point de mon intervention que je prévoyais de présenter une analyse détaillée de l'état du débat critique dans le champ de l'environnement et des recherches sur l'environnement. Malheureusement, le temps manque et c'est ici aussi que je dois remercier Maya Leroy et Alexandre Emerit de m'avoir aidé ce matin, dans un passage en revue de mon projet d'intervention, en m'encourageant à supprimer toute la partie (plus d'un tiers) que je comptais consacrer à cette explicitation. Ils m'ont sauvé d'un dépassement de temps fatal.

Mais cette nécessité est fort regrettable, car si la critique doit repartir dans un processus initié par la base, ancré dans les situations de recherche concrètes, alors elle ne peut pas faire abstraction des champs d'application – ou plus précisément, des « champs d'implication » - et donc ici d'une analyse précise de la conjoncture critique des débats environnementaux. C'est d'autant plus important que ceux-ci sont aujourd'hui en profonde crise. D'abord parce que la gestion intégrée et le développement durable, Stéphane Labranche l'a évoqué tout à l'heure, constituent une sorte de détournement de la critique environnementale du développement, qui débouche sur une situation relativement illisible qu'il est important de travailler à clarifier. Ensuite, parce que les topiques critiques s'enchevêtrent : il n'y a pas que la critique environnementale, mais aussi la critique tiers-mondiste, les critiques humanistes, etc., tout cela s'entremêle dans un débat qui a besoin de clarification. Enfin, parce que ces difficultés sont amplifiées par le contexte où, comme j'ai tenté de le montrer tout à l'heure, l'effort de clarification est suspendu à la fois à cause des mots d'ordre d'inhibition de la critique et parce que beaucoup de chercheurs trouvent un intérêt à rester dans le flou quant aux ancrages normatifs de leurs positions.

La méthode pour avancer ? Elle est simple : puisqu'on ne peut pas, à l'évidence, programmer le dissensus, la méthode c'est de tirer à hue et à dia et d'insuffler une vivacité, des contenus et des procédés nouveaux à des débats critiques quelque peu endormis. Tout au plus, mais c'est quand même capital, avons-nous intérêt à nous garder de retourner directement aux errements de l'ère du soupçon et du

surplomb et à ses effrayantes interpellations – pour ceux qui se souviennent : « d'où tu parles ? », « tu es l'allié objectif de ... ¹³».

Pour qu'on ne bute pas tout de suite sur des arguments-massue qui renvoient chacun à sa niche et nous enferment dans l'apathie du débat critique, il pourrait être utile d'énoncer quelques règles qui permettent de prolonger un dialogue « suffisamment désordonné » - je vous laisse cerner les connotations de cette notion. Voici mes propositions de règles : chacun peut mettre un point d'honneur à expliciter la manière dont il gère son ancrage normatif, sa réflexion sur la portée pratique des analyses qu'il introduit dans le débat ; chacun peut manifester - ou au moins essayer d'exprimer - à quel degré il comprend les positions de l'autre et les accepte sans revendiquer d'emblée pour lui-même une position centrale indiscutable ; et puis, plus généralement, chacun peut guider ses prises de parole par le souci de maintenir viable l'espace de dissensus à la fois académique et du débat social qui donne sens à notre travail à tous.

Conclusion

C'est en tout cas à l'ouverture et à l'entretien de cet espace viable de dissensus que j'ai tenté de contribuer par la présente intervention. J'ai essayé pour cela de proposer des repères, des orientations, des incitations par trois approches successives : en partant de la relation entre concertation et critique, du positionnement des recherches, de la situation de chacun en termes de pratique de la recherche. Je n'ai pas pu exposer, faute de temps, le développement plus spécifique de cette réflexion pour ce qui concerne le débat environnemental. Mais nous avons encore un an et demi de programme Concertation, Décision et Environnement et ce sera certainement un des enjeux de nos discussions que d'observer, dans notre champ environnemental, qui parle de quoi, pour qui, sur quoi, contre qui, quand il parle de concertation et de décision. J'espère que ces discussions seront guidées par une réflexivité partagée c'est-à-dire, dans la perspective que j'ai présentée ici, à la fois divisée et mise en commun.

_

¹³ - ici, insérez le nom de quelqu'un d'affreux que vous pensez pouvoir disqualifier complètement la position du chercheur qui a osé penser pouvoir prendre la parole en étant ancré dans ses positions normatives -